CULHAT – Compte administratif Assainissement 2022
Note de présentation synthétique

Mairie de CULHAT
4 Place de la Charme
63350 CULHAT
Tél : 04.73.70.23.69
Mail : mairie@culhat.fr

La Loi NOTRe du 7 août 2015 définit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la commune de Culhat.

1. SECTION D'EXPLOITATION

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget Assainissement fait apparaître un résultat excédentaire de **156 710,85 €.**

Dépenses d'exploitation par chapitre – année 2022

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à **62 539,56 €.** Elles se répartissent comme suit :

Chapitres	Compte administratif 2022
011 – Charges à caractère général	5 825,00
012 – Charges de personnel	0,00
65 – Autres charges de gestion courante	0,00
66 – Charges financières	3 537,56
67 – Charges exceptionnelles	0,00
023- Virement à la section Investissement	0,00
042 – Opérations d'ordre	53 177,00
TOTAL	**62 539,56**

Recettes d'exploitation par chapitre – année 2022

Les recettes d'exploitation se sont élevées à **219 250,41 €.** Elles se répartissent comme suit :

Chapitres	Compte administratif 2022
013 – Atténuations de charges	0,00
70 – Ventes produits et prestations de services	60 777,20
74 – Subventions d'exploitation	0,00
75 – Autres produits de gestion courante	0,00
76 – Produits financiers	0,00
77 – Produits exceptionnels	0,00
78 – Reprises sur provisions	0,00
042 – Opérations d'ordre	26 785,38
TOTAL 2021	**87 562,58**
002 – Excédent d'exploitation reporté de 2020	131 687,83
TOTAL cumulé	**219 250,41**

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget Assainissement fait apparaître un résultat excédentaire de **23 231,07 €.**

Dépenses

Les dépenses d'investissement 2022 se sont élevées à **60 200,08 €,** comprenant principalement :

- Emprunts et dettes assimilées : 22 259,70 €
- Restes à réaliser : 9 420,09 €
- Opérations d'ordre : 26 785,38 €

Recettes

Les recettes d'investissement se sont élevées à **83 431,15 €,** dont les opérations d'ordre entre sections de 53 177,00 €

L'excédent d'investissement reporté de 2021 est de **26 398,79 €.**